

Concours relatif aux études en Médecine Vétérinaire

Un mal nécessaire pour un meilleur encadrement et une meilleure formation des futurs vétérinaires



Paru dans Le 15e jour du mois de mai (n°245) - tous droits réservés

Un décret instaurant une limitation du nombre d'étudiants en médecine vétérinaire a été voté le 13 juillet 2016 par le Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Désormais, pour accéder au bloc 2 du bachelier, les étudiants devront présenter un concours à la fin de la première année académique et ce quelle que soit l'institution dans laquelle ils sont inscrits (ULiège, ULB, ULouvain ou UNamur)

Un nombre limité à 250 attestations d'accès au bloc 2 du bachelier sont par conséquent annuellement délivrées aux étudiants à l'issue de leur bloc 1 pour l'ensemble de la FWB (105 pour l'Université de Liège), ce qui limitera *de facto* le nombre d'étudiants en master. Le concours de fin de 1^{er} Bac est organisé une fois par an, à la fin du 2^e quadrimestre. Chaque étudiant est en droit de présenter le concours 2 fois, consécutivement.

Grâce à cette limitation, les infrastructures prévues et le personnel encadrant en master seront en adéquation avec le nombre d'étudiants ce qui garantira à la fois le niveau d'excellence de la formation et le maintien de l'accréditation européenne ECOVE, essentielle pour l'avenir professionnel des diplômés.



ULiège – Faculté de médecine vétérinaire - Services Généraux B42
Quartier Vallée 2 – avenue de Cureghem 7b – 4000 Liège
T. : +32 (0)4 366 41 13 – F. : +32 (0)4 366 39 92

Aide à la réussite mise en place par l'ULiège

Consciente des difficultés qui peuvent résulter suite à l'instauration de ce concours auprès des étudiants, la Faculté de Médecine vétérinaire de Liège propose un encadrement spécifique pour les étudiants qui choisiraient d'alléger leur première année après la session de janvier (l'allègement vise la réussite de 30 crédits sur 60 et dispense de présenter le concours au cours de la première année d'étude).



Dans le même ordre d'idée, des remédiations et aide à la réussite ont été mises en place par les enseignants de bac 1 : ces exercices en ligne sont mis à la libre disposition des étudiants qui sentiraient le besoin d'approfondir certains chapitres ou certaines matières des cours de première année.

Alternatives proposées par l'ULiège en cas de non-classement au concours

Toujours dans le souci de ne pas abandonner ses étudiants dans des culs de sacs administratifs, l'ULiège a mis en place des alternatives spécifiques pour les étudiants qui auraient réussi les 60 crédits du programme de Bloc 1 en médecine vétérinaire sans avoir été classés en ordre utile lors du concours (les « reçus-collés »).

Ceux-là pourront non seulement représenter le concours l'année suivante, mais se verront proposer un programme alternatif spécialement conçu à leur intention.

En effet, la Faculté des Sciences a adapté un programme de bloc 2 du bachelier en sciences biologiques auquel ces étudiants auront un accès direct, sans complément de programme. Ils pourront alors poursuivre en bloc 3 et décrocher un diplôme de bachelier en sciences biologiques. Ce bachelier leur permettra d'accéder à de nombreux masters (jusqu'à 16 masters différents avec ou sans programme complémentaires suivant les cas) dont le master en Biologie des organismes et écologie. La Faculté des Sciences réfléchit à enrichir ce programme à l'intention de ces étudiants notamment par la mise en place de nouveaux modules en lien direct avec la zoologie et le monde animal.

Des accès en cours de bachelier vers les sciences biomédicales et sciences de l'ingénieur orientation bio ingénieur sont également en cours d'examen.



*ULiège – Faculté de médecine vétérinaire - Services Généraux B42
Quartier Vallée 2 – avenue de Cureghem 7b – 4000 Liège
T. : +32 (0)4 366 41 13 – F. : +32 (0)4 366 39 92*